

AVISU CESEC 2020-43¹ **AVIS CESEC 2020-43**

*Relatif à la
Rilativu à*

La Charte des acteurs de jeunesse,

A cartula di l'attori ghjuventù

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 29 septembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la Charte des acteurs de jeunesse;**

Vistu a lettera di presentazione di u 29 di settembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a cartula di l'attori ghjuventù ;

Après avoir entendu, Lauda GIUDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes

Dopu intesu, Lauda GIUDICELLI, Cunsigliera esecutiva in carica di a ghjuventù, di u sport è di a parità trà donne è omini

Sur rapport de Louise NICOLAI, pour la commission " éducation, formation, jeunesse";

À nant'à u raportu di Louise NICOLAI, per a Cummissione educazione, furnazione, giuventù

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 03 novembre 2020, en téléconférence
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 3 di nuvembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita*

La loi *Égalité et Citoyenneté* du 27 janvier 2017, place la Collectivité de Corse en matière de Jeunesse, en tant que cheffe de file.

¹ Adopté à l'unanimité

La CDC a comme volonté d'associer les acteurs œuvrant dans ce domaine, à la feuille de route *U Pattu per a Ghjuventù*, adopté par l'Assemblée de Corse à l'unanimité, le 27 avril 2018, qui définit la politique de la Collectivité en faveur de la jeunesse.

La Collectivité de Corse a souhaité fédérer l'ensemble des acteurs concernés, autour d'objectifs communs et d'engagements mutuels, formalisant et harmonisant ainsi leurs actions, dans le cadre d'une « Charte des acteurs de la jeunesse ».

Un travail préconisé en réseau, permettra de créer :

- **Une approche globale et collective des besoins des jeunes** en faisant appel à l'ensemble des acteurs adhérents à la Charte.
- **Une connaissance mutuelle des acteurs impliqués**, favorisant ainsi une action selon des besoins et des différentes étapes du parcours des jeunes.
- **D'être à l'écoute et au service de tous les jeunes sur tous les territoires** (urbains/ruraux), en tenant compte des ressources de leur environnement.
- **D'instaurer à l'intention des jeunes acteurs, les conditions de la construction de leur parcours de vie.**
- **De dispenser une information indépendante**, laïque et non-discriminatoire et de la diffuser d'une façon objective, accessible à tous, gratuite, régulièrement mise à-jour.

□ **e CESECC note** la complémentarité de la charte des acteurs jeunesse avec le plan d'action du *Pattu per a Ghjuventu*.

Le CESECC souligne la nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs autour de valeurs et d'objectifs communs **apprécie** qu'une telle action soit menée en transversalité et dans la co-construction de la politique jeunesse et **souhaite** que cette démarche se prolonge par une réflexion des jeunes à la définition de l'évolution de l'économie de la Corse.

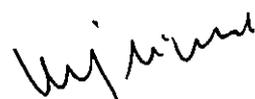
Le CESECC salue l'avancée et la qualité des travaux relatifs aux actions en faveur de la jeunesse.

Le CESECC soutient la démarche de la Collectivité de Corse visant à réserver une part du budget jeunesse à la tranche d'âge 11 – 30 ans.

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse émet un avis favorable à la Charte des acteurs de la jeunesse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI



2